

AFFAIRE N° 18

ACQUISITION des terrains FOUCCQUE & RATINAUD à la Montagne  
1°) pour construction lavoir - 2°) pour aménagement des abords du ré-  
servoir R3 sur le lotissement Terre Rouge

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Afin d'aménager les abords de certains réservoirs d'adduction d'eau de la montagne et notamment du réservoir R3 construit sur le lotissement Terre Rouge, une bande de terrain de 150 m<sup>2</sup> nous serait ainsi nécessaire. M. RATINAUD, propriétaire du terrain consentirait la vente au prix de 75.000 F.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre cette acquisition à votre autorisation./.

Le 1er Adjt ff. de Maire  
Signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
à Paris, le 6 Mars 1959

P. le Secrétaire Général  
le Chef de Division délégué

Signé: Adam de Villiers

Approuvé  
à Paris, le 9 Mars 1959  
P. le Préfet délégué  
le Secrétaire Général  
Signé: P. Bobille

D'autre part, notre collègue MANES, Adjoint Spécial de la 19<sup>e</sup> Montagne a fait construire dans cette localité un lavoir sur un terrain qui n'est pas communal. Cependant, nous pouvons en faire l'acquisition à la succession FOUQUE nous l'offre pour le prix de 1.900.000 F.

Je vous demande votre accord étant entendu que ce vote nous le prenons sous réserve que le prix proposé soit ratifié par le Service des Domaines. Je tiens à préciser que le terrain est assez vaste, nous pourrons sur la portion laissée disponible, construire une salle d'œuvres.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
M. Denis le 6 Mars 1959  
P. Le Faucher et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Division déléguée : P. Bolotte

cette acquisition concerne  
le terrain Rationnel

Approuvé  
le 3 Mars 1960  
P. Le Faucher et par délégation  
de la Division déléguée  
P. Bolotte

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 6 Mars 1959  
Le Secrétaire Général  
de la Division déléguée  
Signé : André Valliers